



MAIRIE
DE
PENCAN
29800
Tél. : 02 98 85 04 42

Délibération n° 2026_6_65

L'an deux mille vingt-six, le 21 septembre à 18 h 30
LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de
Monsieur HERVOIR Stéphane, Maire.

Présents : Stéphane HERVOIR, Jean-Pierre LE BOURDON, Annick JAFFRES, Gérard LE MEUR, Céline BERDER-LANGUENOU, François MOREAU, James TESSON, Geneviève WACK, Viviane BOULC'H, Patrice DENIEL, Gaëlle QUERE, Amar HEDDADI, Kira ZAYTSEVA, Roméo AUNAY, Daphné HERMES et Loïc TOURBOT.

Excusées : Mélanie MALEUVRE (pouvoir à Annick JAFFRES) et Laëtitia MARREC (pouvoir à François MOREAU).

Absent : Franck WALLON.

Date de convocation : 15 septembre 2026

Objet :
Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 juin 2026

Exposé des motifs :

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du conseil municipal du 30 juin 2026 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal avant son adoption définitive.

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales
Vu la validation du secrétaire de séance

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

Article unique : Approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 juin 2026.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire
Stéphane HERVOIR



La secrétaire de séance
Céline BERDER-LANGUENOU